ONTARIO HERITAGE TRUST

An agency of the Government of Ontario

FIDUCIE DU PATRIMOINE ONTARIEN

Un organisme du gouvernement de l'Ontario

This document was retrieved from the Ontario Heritage Act Register, which is accessible through the website of the Ontario Heritage Trust at **www.heritagetrust.on.ca.**

Ce document est tiré du registre aux fins de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario,* accessible à partir du site Web de la Fiducie du patrimoine ontarien sur **www.heritagetrust.on.ca.**

Office of the City Clerk
Bureau du greffier municipal

Nº de dossier : ACS2024-PRE-RHU-0010

Le 4 février 2025

RECEIVED
2025/02/04
(YYYY/MM/DD)
Ontario Heritage Trust

Église évangélique baptiste d'Ottawa
2120, chemin Prince Charles
Ottawa (Ontario) K2A 3L3

OBJET : Désignation du 284, avenue King Edward, l'Église évangélique baptiste d'Ottawa, en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*

[redacted],

Nous tenons à vous informer par la présente que le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa, lors de sa réunion du 22 janvier 2025, a approuvé la recommandation suivante concernant l'objet susmentionné :

> **Que le Conseil émette un avis d'intention de désigner le 284, avenue King Edward, l'Église évangélique baptiste d'Ottawa, en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* conformément à la Déclaration de la valeur de patrimoine culturel.**

Vous pouvez consulter sur le site Web de la Ville (ottawa.ca/OrdresDuJour) une copie du rapport complet sur cette question, ainsi que le procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2025 du Conseil municipal.

Vous trouverez ci-joint l'avis d'intention de désigner, signifié conformément à la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario,* et qui sera publié en ligne sur le site ottawa.ca/AvisBiensPatrimoniaux le 5 février 2025. Vous aurez 30 jours à compter de la date de la publication de cet avis, soit jusqu'au 7 mars 2025, pour vous opposer à cette désignation. Si vous souhaitez vous y opposer, vous pouvez le faire en déposant par écrit un avis d'opposition expliquant les motifs de votre opposition et faisant état de tous les autres renseignements pertinents. Cet avis doit parvenir à la greffière municipale de la Ville d'Ottawa dans les 30 jours de la publication en ligne dudit avis.

L'avis d'opposition peut être déposé par courriel à l'adresse GreffierMunicipal-ObjectionsPatrimoine@ottawa.ca, ou par courrier recommandé, ou être livré en mains propres, sur rendez-vous, à :

Caitlin Salter MacDonald, greffière municipale
À l'attention de Mélanie Blais, coordonnatrice de comité
110, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1P 1J1, code de courrier 01-71

Pour prendre rendez-vous, veuillez communiquer par téléphone avec Mélanie Blais, coordonnatrice de comité, en composant le 613-580 2424, poste 27005, ou par courriel à l'adresse Melanie.Blais@ottawa.ca. Lorsqu'il est saisi d'un avis d'opposition, le Conseil municipal se penche sur les motifs de l'opposition, ainsi que sur tous les renseignements pertinents, dans les 90 jours de la fin du délai d'opposition. Après s'être penché sur l'opposition, le Conseil municipal peut décider de révoquer l'Avis d'intention de désigner le bien ou adopter un règlement désignant le bien en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*. Si le Conseil municipal adopte un règlement pour désigner cette propriété, la Ville vous adressera une autre lettre sur les formalités à accomplir pour en appeler de cette décision auprès du Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire.

Si vous avez besoin de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Ashley Kotarba, planificatrice de la conservation du patrimoine, au 613-580-2424, poste 23582, ou par courriel à l'adresse Ashley.Kotarba@ottawa.ca.

Cordialement,

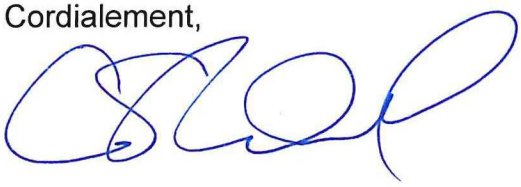

Caitlin Salter MacDonald
Greffière municipale

c. c. Guy Pierre-Canel, (guy.pierrecanel@gmail.com)
Kirsty Walker, coordonnatrice de la recherche sur le patrimoine bâti, Ville d'Ottawa (Kirsty.Walker@ottawa.ca)
Ashley Kotarba, planificatrice de la conservation du patrimoine, Ville d'Ottawa (Ashley.Kotarba@ottawa.ca)
Registraire, Fiducie du patrimoine ontarien (registrar@heritagetrust.on.ca)

p. j.

AVIS D'INTENTION DE DÉSIGNER LE 284, AVENUE KING EDWARD, L'ÉGLISE ÉVANGELIQUE BAPTISTE D'OTTAWA À TITRE DE BIEN À VALEUR OU À CARACTÈRE DE PATRIMOINE CULTUREL CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 29 (3) DE LA *LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO*, L.R.O. 1990, CHAP. O.18

DATÉ DU 5 février 2025 **ET PUBLIÉ** à cette date dans la ville d'Ottawa

VEUILLEZ NOTER que le 22 janvier 2025, la Ville d'Ottawa a établi qu'elle avait l'intention de désigner, pour sa valeur de patrimoine culturel, le 284, avenue King Edward, l'Église évangélique baptiste d'Ottawa en vertu de la partie IV de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*.

DESCRIPTION DU BIEN-FONDS

L'Église baptiste française, aussi appelée « French Baptist Church », s'appelle aujourd'hui l'Église évangélique baptiste d'Ottawa. Située au 284, avenue King Edward, il s'agit d'un ouvrage de brique rouge, paré de détails de pierre calcaire et reposant sur des fondations de pierre. La Salle évangélique a été construite en 1904; le sanctuaire et la tour ont été aménagés sur le site en 1919 1920. Le site est situé dans le coin sud ouest de la rue Clarence et de l'avenue King Edward, dans le quartier de la Basse Ville d'Ottawa.

DÉCLARATION DE LA VALEUR OU DU CARACTÈRE SUR LE PLAN DU PATRIMOINE CULTUREL

L'Église évangélique baptiste d'Ottawa doit sa valeur de patrimoine culturel à sa valeur esthétique; il s'agit d'un exemple représentatif de l'architecture des églises de l'entre deux guerres, qui porte les influences du style néo gothique tardif, ainsi qu'à son association historique avec la communauté baptiste française d'Ottawa, et à sa valeur contextuelle, puisqu'il s'agit de l'un des bâtiments institutionnels de pierre rouge donnant sur l'avenue King Edward.

L'Église évangélique baptiste d'Ottawa a une valeur esthétique parce qu'il s'agit d'un exemple représentatif de l'architecture des églises de l'entre deux guerres, influencée par le style néo gothique tardif, populaire à Ottawa dans l'entre deux guerres et souvent repris dans les bâtiments institutionnels. Typique de ce style, cette église arbore une palette de matériaux dichromatiques qui fait appel essentiellement à la brique rouge et à des ouvrages de pierre élémentaires, en plus d'être surmontée d'un toit très pentu et d'une tour proéminente, d'être dotée de contreforts et d'être parée de fenêtres à carreaux sertis de plomb avec tympan ajouré. La première partie du bâtiment, soit la Salle évangélique, a été construite en 1904 dans la partie nord du site; on l'a déplacée en la faisant rouler sur le lot en 1919 pour la réinstaller à la périphérie sud. Cette pratique, peu courante pour l'époque, était en quelque sorte une prouesse technique.

L'église doit sa valeur de patrimoine culturel à son association avec l'architecte local William James Abra. En 1919, la congrégation a fait appel à William James Abra, du cabinet d'architectes d'Ottawa Richards et Abra, pour faire les plans de la nouvelle

église, qui allait comprendre la Salle évangélique existante. Il s'agissait de la première église baptiste française en Ontario.

L'Église évangélique baptiste d'Ottawa doit sa valeur historique à ses associations avec l'établissement et le développement de l'Église baptiste française à Ottawa et avec l'histoire francophone de la Basse Ville. Le pasteur baptiste et révérend George Rainboth McFaul a commencé en 1901 à animer des messes en français dans une salle louée de la rue Clarence. Au cours des trois années suivantes, il allait animer des messes dans différents établissements de la Basse Ville jusqu'à ce que la congrégation en plein essor achète la propriété à l'angle de l'avenue King Edward et de la rue Clarence et construise la Salle évangélique en 1904. Parce que la congrégation ne cessait de se développer, on a réuni des fonds pour transporter la salle, aménagée dans le coin de la rue Clarence et de l'avenue King Edward, pour la réinstaller à l'arrière du lot afin de construire sur le site, en 1919, un nouveau bâtiment plus vaste pour l'église.

L'église doit sa valeur contextuelle à ses associations physiques et historiques avec ses environs, puisqu'il s'agit de l'un des bâtiments institutionnels du début du XXe siècle sur l'avenue King Edward, dont l'ancienne synagogue Adath Jeshurun (1904), la sous station hydroélectrique nº 4 (1931) et le Bain Champagne (1922).

L'église a aussi des liens fonctionnels avec la communauté francophone de la Basse Ville, puisqu'on y offrait continuellement les messes en français depuis sa fondation, au début du XXe siècle. Cette église est importante dans la préservation du caractère historique de la Basse Ville, puisqu'elle témoigne du panachage varié des bâtiments du quartier, qui remontent au XIXe siècle et au début du XXe siècle.

DESCRIPTION DES CARACTÉRISTIQUES PATRIMONIALES

Les caractéristiques suivantes expriment la valeur de patrimoine culture de l'Église évangélique baptiste d'Ottawa, qui se veut un exemple de l'architecture des églises de l'entre deux guerres portant les influences du style néo gothique tardif :

- le bardage de brique rouge et les fondations de pierre;
- la façade nord asymétrique;
- le toit à pignon très pentu;
- les ouvrages de brique, dont les contreforts et les voussoirs;
- les ouvrages de pierre calcaire, dont les clés de voûte;
- le parapet de la façade nord, surmonté d'ouvrages de pierre façonnée et garni d'un modeste écusson de pierre au sommet du pignon;
- la variété de fenêtres asymétriquement regroupées, dont :
    - les fenêtres triples à arc en plein cintre sur les façades est et ouest;
    - les fenêtres à vitres multiples de la façade nord;

    - les grandes fenêtres rectangulaires de style cathédral de la tour dotées de vitraux;
    - la fenêtre en rosace centrale avec tympan ajouré et vitraux, consacrée à Edmund C. Lawrence, ancien membre de la congrégation, qui a péri pendant la Première Guerre mondiale;
    - la fenêtre commémorative à vitraux consacrée à George Reymond, ancien membre de la congrégation, qui a péri pendant la Première Guerre mondiale;
- la tour carrée dans le coin nord-est, qui met à l'honneur :
    - l'entrée principale avec les portes de bois à doubles panneaux et à arc en plein cintre;
    - les encorbellements de pierre effilés avec assise de ceinture;
    - les piliers d'angle gradinés et les ouvertures persiennées;
- l'aile sud, qui comprend la Salle évangélique originelle et :
    - sa toiture à pignon avant rudimentaire;
    - une rangée de fenêtres rectangulaires.

L'Église baptiste française doit sa valeur contextuelle à sa situation bien en vue dans le coin sud ouest de l'avenue King Edward et de la rue Clarence.

La désignation est limitée à la superficie au sol et à l'enveloppe du bâtiment de l'église. L'intérieur du bâtiment est exclu.

OPPOSITION

Veuillez noter que quiconque souhaite s'opposer à cette désignation peut faire appel au processus d'opposition défini dans le paragraphe 29 (5) de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, en adressant à la greffière de la Ville d'Ottawa, dans les 30 jours de la publication en ligne du présent avis, un avis exposant les motifs de son opposition et tous les renseignements pertinents.

L'avis d'opposition peut être déposé par courriel (GreffierMunicipal-ObjectionsPatrimoine@ottawa.ca). Cet avis peut aussi être déposé par courrier recommandé ou être livré en mains propres, sur rendez-vous, à :

Caitlin Salter MacDonald, greffière municipale
À l'attention de Mélanie Blais, coordonnatrice de comité
110, avenue Laurier Ouest, Ottawa (Ontario) K1P 1J1; code de courrier interne 01-71

Lorsqu'il est saisi d'un avis d'opposition, le Conseil municipal se penche sur les motifs de l'opposition, ainsi que sur tous les renseignements pertinents, dans les 90 jours de la

fin du délai d’opposition. Après s’être penché sur l’opposition, le Conseil municipal peut décider de révoquer l’Avis d’intention de désigner le bien ou adopter un règlement désignant le bien en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l’Ontario*.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Ashley Kotarba par courriel (Ashley.Kotarba@ottawa.ca).